

COVID-19 – MAROC-TUNISIE
Conséquences sur le secteur Agriculture – Alimentation – Pêche
Veille du 2 juin 2020

Au Maroc : Aziz Akhannouch a été très présent dans les médias ces derniers jours suite à une nouvelle intervention devant le Parlement le 1^{er} juin. Il a présenté de nouvelles procédures pour le travail agricole marocain mais également les mesures qui se poursuivent contre la sécheresse et enfin il a présenté la performance de 17,5 milliards de dirhams d'exportations de fruits et légumes.

En Tunisie : Tunisie-covid-19 : on peut noter la suspension de l'utilisation du protocole thérapeutique base de chloroquine. Pour l'analyse macroéconomique, la Banque centrale de Tunisie (BCT) a annoncé le maintien de son taux directeur à 6,75% et la création d'une nouvelle forme de financements exceptionnels refinançables ; le déficit courant recule à 2,8% du PIB sur les 4 premiers mois de 2020. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a accordé un prêt de 18,3 M EUR à la Tunisie pour lutter contre le coronavirus ; le montant total des dons en nature collectés dans le cadre de la lutte contre le covid-19 par le Ministère de la Santé a atteint plus de 27 M TND.

Dans le secteur agricole, la startup française nextProtein a levé 10,2 M EUR pour augmenter sa production de protéines alternatives à base d'insectes. Enfin, les agriculteurs appelés à commencer la lutte biologique contre l'Ectomyelois ceratoniae

MAROC

Contexte général

Situation épidémiologique : 7859 cas positif, 205 décès et 6291 personnes guéries

Nouvelles actions par les autorités marocaines :

De nouvelles procédures pour le travail agricole marocain

Covid 19 – Mise en place d'un ensemble de procédures et de guides pour un encadrement rapproché du cadre de travail au sein des secteurs de l'agriculture et de la Pêche.

Le ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, [Aziz Akhannouch](#), a présidé aujourd'hui une réunion, tenue par visioconférence, avec les secrétaires généraux des départements de l'Agriculture, de la Pêche Maritime et des Eaux et Forêts, les directeurs régionaux et provinciaux, les directeurs des organismes sous tutelle ainsi qu'avec les délégués de la Pêche Maritime.

Cette réunion a été consacrée au lancement d'une autre étape de dynamisation renforcée des activités des secteurs de l'agriculture et de la pêche dans le contexte de gestion de la crise sanitaire Covid-19. Pour rappel, ces secteurs n'ont connu aucune interruption dans leurs activités et ont assuré l'approvisionnement régulier du marché.

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts a aujourd'hui mis en place un ensemble d'outils de gouvernance et de sensibilisation afin de fournir des procédures et un cadre adapté aux exigences dictées par le contexte de la crise sanitaire.

Ainsi, la réunion tenue a été l'occasion de présenter et discuter l'adaptation du protocole de conduite à cette nouvelle phase en respectant strictement les mesures sanitaires tout en permettant l'activité optimale.

Ce protocole comprend deux parties ayant fait l'objet de cinq circulaires signées par le Ministre :

- - L'une concerne l'ensemble des professionnels et des opérateurs des secteurs agricole et de la pêche. Elles concernent les procédures à adopter au niveau des exploitations agricoles, des unités de valorisation, de conditionnement et de transformation des produits agricoles, des unités de transformation et de valorisation des produits de la pêche, des unités industrielles de la conserve de poisson et toute la chaîne logistique des deux secteurs y compris le transport de personnel ;
- - La seconde concerne les services administratifs des départements de l'Agriculture et de la Pêche, aussi bien centraux que déconcentrés régionaux et provinciaux et tous les établissements sous-tutelle ainsi que les interfaces avec les professionnels et les visiteurs. Tout en respectant la stricte application des mesures, les services administratifs doivent adapter les outils nécessaires pour maintenir leur performance.

Les circulaires accompagnées des guides de procédures illustrés ont été publiés et diffusés auprès des concernés avec pour but d'instaurer un cadre de travail structuré assurant la sécurité et la santé de tous.

Des affiches mettant en avant des procédures claires et rappelant les principes généraux de prévention contre le Covid-19, sont également affichées dans tous les endroits de travail à toutes les échelles (exploitations, bateaux de pêche, marchés de gros de poisson, unités de production et de transformation, administration et services externes...). Comme ils l'ont été pendant le début de l'urgence sanitaire, l'ensemble des services des différents départements du Ministère, en parfaite coordination avec les partenaires et professionnels des secteurs agricoles et de la pêche, restent mobilisés pour assurer la continuité de l'activité et l'approvisionnement normal et régulier du marché national en produits agricoles, alimentaires et de la pêche tout en s'adaptant à cette nouvelle phase de la situation imposée par la pandémie de Covid-19.

Nouvelles générales :

Les entreprises préparent leur reprise. Dès lundi prochain, des milliers de travailleurs regagneront leurs lieux de travail. Ainsi, depuis deux semaines, les autorités compétentes avaient commencé à imposer à toutes les sociétés d'appliquer les mesures préventives. Il s'agit notamment du respect des distances de sécurité entre les employés, du port de masques de protection et de l'utilisation des désinfectants. Ces mesures ont également été renforcées par de nouveaux protocoles sanitaires dans toutes les unités de productions au Maroc. Ces protocoles assurent notamment une reprise progressive et sécurisée (*Al-Ahdath Al-Maghribia*).

- **Croissance 2021 : les raisons d'un rebond attendu.** Si le Maroc connaîtra une contraction de son PIB de 3 % à 4,5 % en 2020 selon les différentes estimations, les observateurs s'attendent à une reprise importante l'année suivante. Ainsi, la Banque Mondiale, Euler Hermès et la BERD tablent respectivement sur une croissance de 5,5 %, 5,0 %, ou 4 % en 2021. La relance serait menée par la reprise des économies européennes (et donc des secteurs exportateurs et du tourisme), le rebond des rendements agricoles, et un effet « report de la demande ».
- **Plan de relance : les propositions de la CGEM (organisation patronale).** Alors que le plan de relance est toujours en gestation, la CGEM estime que celui-ci coûtera 80 à 100 Md MAD, correspondant à 60 Md MAD de crédits *Damane Relance* (garantie publique adossée à de nouveaux crédits de fonctionnement), 10 Md de soutien aux entreprises publiques, 10 Md d'aides aux entreprises

(chômage partiel, réduction de TVA) et 10 à 20 Md MAD de recapitalisation d'entreprises via des fonds d'investissements. La CGEM demande également le report de l'augmentation de 5 % du SMIG (prévue en juillet selon les accords du dialogue social de printemps 2019) et des mesures orientées vers la réduction des délais de paiement.

- **Soutien de l'UE au secteur de la santé marocain (100 M EUR).** Le Maroc et l'UE ont signé une convention d'un montant de 100 M EUR visant à soutenir le financement des activités sanitaires et du Plan Santé 2025.
- **Le Fonds Monétaire Arabe accorde un prêt de 127 M USD au Maroc.** Cet accord fait écho à la décision du FMA de débloquer 10 Md USD en faveur des pays en développement.

Prêt de 264 M EUR de la BAfD au bénéfice du Maroc. Ce prêt s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre la crise de la Banque Africaine (PARC-19). Il appuiera les actions sanitaires du Royaume et le financement des mesures de préservation du pouvoir d'achat (indemnité chômage forfaitaire et aide de subsistance).

- **Automobile : le plan de relance de l'industrie automobile français rassure le Maroc.** Annoncé par le Président français le 26 mai 2020, ce plan de relance consiste en un soutien de 8 Md EUR aux constructeurs, conditionné à un engagement à maintenir leur production sur les sites français tout en rapatriant la production des véhicules électriques et hybrides. Les usines de PSA et Renault au Maroc ne produisant quasiment que des véhicules thermiques, elles ne seraient ainsi pas sujettes à des relocalisations. Seule la Citroën Ami, produite à PSA Kénitra, pourrait être concernée, mais elle ne représente que 5 % du volume de production de l'usine. Le rapatriement des chaînes de valeur pourrait même s'avérer être une opportunité pour le Maroc

« Fonction publique : le gouvernement opte pour l'officialisation du télétravail ». Le ministre de l'Economie et des finances, Mohamed Benchaâboun, a présenté un projet de décret permettant aux fonctionnaires de travailler à distance. L'administration prendra en charge les frais d'équipements, de logiciels et de communication nécessaires au télétravail.

« Exportations: seuls les phosphates et dérivés tirent leur épingle du jeu » : dans le secteur minier, la production de phosphates a affiché une quasi-stagnation au terme du premier trimestre 2020 au lieu de +7,4% au cours du même trimestre de l'année précédente, alors que celle des dérivés a progressé de 7,3% au lieu de +13,3%. ([Le360](#)).

Filières agricoles, pêche et alimentaires au Maroc :

PARLEMENT: POUR AZIZ AKHANNOUCH, LE MAROC A REALISE UNE PERFORMANCE DE 17,5 MILLIARDS DE DIRHAMS D'EXPORTATIONS

En dépit d'un déficit pluviométrique et céréaliier, l'agriculture nationale a réalisé de "belles performances" en matière d'exportation des primeurs et des fruits pour une valeur globale de 17 milliards de dirhams a annoncé le ministre de l'Agriculture devant les députés du Parlement.

S'exprimant lors de la séance des questions orales issue de la Chambre des représentants, Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime a salué , lundi 1er juin 2020, les performances réalisées par l'agriculture nationale qui, malgré la crise du Covid-19. L'agriculture "a alimenté les marchés nationaux et exporté divers produits de qualité", a indiqué le ministre. "De septembre 2019 à mai 2020, le Maroc a exporté une valeur totale de 17,5 milliards de dirhams", a-t-il encore dit. "Notre politique de diversification agricole, outre les céréales, a donné ses fruits", a déclaré le ministre, dont le discours a été qualifié de "cohérent et convainquant" par les députés.

"La production des variétés irriguée et celle des viandes se sont très bien comportées, tels que les maraîchers, les fruits et autres". L'export des primeurs, à la date du 24 mai 2020, a augmenté de 9% avec une production totale de 1,170 million de tonnes, dont 525.000 tonnes pour les tomates. Les agrumes (482.000 tonnes) ont baissé en volume de 27% mais pas en valeur (-2%) par rapport à la saison agricole précédente.

Les exportations ont concerné aussi les haricots verts avec 120.000 tonnes (+9%), les courgettes avec 45.000 tonnes (+8%), les pastèques avec 161.000 tonnes (+74%), les fruits rouges avec 87.000 tonnes (+50%); les melons avec 42. 000 tonnes (+4%), les avocats, avec 32.800 tonnes (+193%). Les aides de soutien aux agriculteurs ont été également été évoquées par le ministre de l'Agriculture devant les députés.

En plus de la distribution d'aliments pour le bétail et l'approvisionnement en eau pour les bovins et les ovins, la procédure des indemnisations des paysans contre la sécheresse par la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA) et le Crédit agricole, selon Akhannouch, s'est élevée jusqu'ici à un montant total de 350 millions de dirhams. Ces deux organismes ont en outre financé divers programmes en faveur des paysans, pour une valeur globale de 1,5 milliards de dirhams, a conclu Aziz Akhannouch.

Agriculture: pour la protection du bétail, "de nouvelles enveloppes budgétaires" sont prévues, selon Aziz Akhannouch

Aziz Akhannouch a annoncé que son département avait attribué, en avril 2020, une enveloppe budgétaire additive de 200 millions de dirhams pour la protection du bétail, ce qui porte jusqu'à présent cette aide spécifique à 255 millions de dirhams.

Une troisième enveloppe sera allouée en septembre prochain, selon Aziz Akhannouch.

"Le programme anti-sécheresse a débuté lors de cette saison agricole par une première enveloppe budgétaire de 55 millions de dirhams pour la protection du bétail suivie d'une deuxième de 200 millions de dirhams affectée en avril", a affirmé ce mardi Aziz Akhannouch lors de la séance des questions orales à la Chambre des conseillers.

Le ministre a en outre annoncé que les éleveurs pourront, dans les prochains jours, se procurer de l'orge subventionnée pour le bétail, à "deux dirhams seulement le kilogramme".

Aziz Akhannouch a souligné que malgré le déficit pluviométrique enregistré en cette saison, le secteur agricole "s'est bien comporté" avec des récoltes et un approvisionnement "suffisant" des marchés nationaux.

Seule la production céréalière, celle du blé, en particulier, a été affectée.

La production totale s'est limitée à 30 millions de quintaux, soit une baisse de 42% par rapport à la campagne agricole précédente.

Le déficit des précipitations s'est quant à lui chiffré à 40%, n'atteignant que 141 mm de pluies, contre une moyenne de 253 mm au cours des 30 dernières années, a rappelé le ministre de l'Agriculture. Les barrages ont donc eux aussi été affectés, avec un déficit de remplissage de l'ordre de 17%.

La moyenne de stockage des barrages, a ajouté le ministre, s'est élevée à 48% seulement contre 58% pour la précédente saison agricole.

Déficit des pluies : Une enveloppe de 350 MDH attribuée aux agriculteurs

La MAMDA a anticipé le versement de ces sommes dans le souci d'atténuer les répercussions du manque de pluies.

Les agriculteurs des zones affectées par le manque de pluies ont bénéficié, au titre de l'actuelle saison agricole, d'une enveloppe de 350 millions de dirhams (MDH), a indiqué lundi le ministre de l'[Agriculture](#), de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Aziz Akhannouch.

En réponse à une question centrale à la Chambre des représentants, le ministre a affirmé que cette initiative a vu le jour à titre exceptionnel après l'évaluation des effets de la sécheresse en collaboration avec la MAMDA, entamée le 14 mars dernier. Ainsi, «Le versement de ces sommes a débuté à la mi-avril au lieu du mois de juillet, dans le souci d'atténuer les répercussions du déficit pluviométrique sur les agriculteurs», a-t-il expliqué.

Lire aussi : Distribution de 50.000 quintaux d'orge subventionnée aux éleveurs de Marrakech

Le Crédit agricole, a poursuivi M. Akhannouch, a accompagné les petits agriculteurs en ces circonstances par un certain nombre de produits sous forme de financements estimés à 1,5 milliard de DH, un programme d'acquisition d'orge au profit des éleveurs, un programme de cultures printanières (600 MDH) et également un programme de plantation d'arbres fruitiers (400 MDH).

Les exportations agricoles du Maroc ont rapporté près de 17 milliards de dirhams

Les produits agricoles destinés à l'exportation ont maintenu leur croissance. Le ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Aziz Akhannouch, a indiqué lundi à Rabat que les recettes d'exportation des produits agricoles ont atteint jusqu'à présent 17,5 milliards de dirhams (MMDH).

Répondant à une question centrale lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants, M. Akhannouch a souligné que ces recettes reflètent les efforts consentis pendant les dernières années et la promotion de cultures à forte valeur ajoutée. Ainsi, les produits agricoles destinés à l'exportation ont maintenu leur croissance en permettant d'atteindre l'**autosuffisance alimentaire** à l'échelle nationale et d'augmenter la valeur des exportations et ce, malgré la conjoncture difficile du coronavirus (**Covid-19**), a-t-il relevé, expliquant que l'exportation des primeurs ont affiché une progression de 9%, jusqu'au 24 mai 2020, en totalisant 1,178 million de tonnes.

Le ministre a, dans ce sens, précisé que le Maroc a exporté 525.000 tonnes (t) de **tomates** (soit une hausse de 5% par rapport à l'année précédente), tandis que les exportations des **agrumes** n'ont pas dépassé les 482.000 (t), en régression de 27%, notant que l'exportation des légumes et fruits connaît désormais une importante évolution.

Il a aussi fait état de 120.000 (t) d'haricots avec une hausse de 9%, de 45.000 (t) de courges (+8%), de 161.000 (t) de pastèques (+74%), de 87.000 (t) de fruits rouges (+50%) et de 40.000 (t) de melons (+4%), outre 32.800 (t) d'avocats (193%).

70 marchés de bétail seront rouverts d'ici le 10 juin (Akhannouch)

Près de 70 marchés hebdomadaires seront rouverts d'ici le 10 juin, annonce Aziz Akhannouch. Les ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur travaillent pour préparer la prochaine étape tout en veillant sur la stabilité progressive des prix du bétail.

La pandémie de la Covid-19 a révélé l'impératif de redoubler d'efforts pour la mise à niveau des souks hebdomadaires, abattoirs et marchés de gros, a affirmé lundi 1er juin à Rabat le ministre de l'Agriculture, Aziz Akhannouch.

Répondant à une question centrale à la Chambre des représentants, M. Akhannouch a appelé les collectivités territoriales à coopérer avec le ministère de l'Agriculture afin de **moderniser les marchés de gros**, d'une importance capitale au regard des services rendus aux habitants. Il a relevé à cet égard que la fermeture des marchés du bétail vise à préserver la santé des citoyens et à protéger le monde rural contre une éventuelle propagation de la pandémie de la Covid-19, précisant que près de 70 marchés seront rouverts d'ici le 10 juin.

Le ministre a en outre souligné que son département travaille en étroite coordination avec le ministère de l'Intérieur pour aller au-delà de l'étape actuelle, mettant l'accent à cet égard sur la **stabilité progressive des prix du bétail**.

Evoquant la fête de l'**aid Al Adha**, M. Akhannouch a mis en évidence les actions de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (Onssa), permettant notamment la vaccination de 21 millions d'ovins et 2,5 millions de bovins jusqu'à présent. De même, quelque 3 millions de têtes du cheptel ont été numérotées par l'Office, une opération entamée le 22 avril et qui se poursuivra jusqu'à juillet.

Pour rappel, les autorités avaient annoncé la réouverture de 12 souks hebdomadaire à partir du 10 mai, et ce en conformité avec les mesures sanitaires, pour la commercialisation du bétail, des volailles et des oeufs.

Les provinces concernées sont: Sidi Kacem, Figuig, Tétouan, Khenifra, Safi, Errachidia, Fkih Ben Salah, Boulemane, Settat, Chtouka Ait Baha, Khemisset et Jerada.

Depuis le 22 avril, les éleveurs de volaille appelaient à une [réouverture prudente des souks hebdomadaires](#). La fermeture des souks avait provoqué un effondrement des prix sortie ferme.

L'approche de l'Aïd, la situation de sécheresse et le confinement rendaient cette réouverture urgente pour les producteurs.

La baisse de la consommation en viande rouge réduit les prix des moutons

La baisse de la consommation de viande a eu un impact important sur l'acquisition des moutons. La baisse de la demande de viande rouge au cours des trois derniers mois a contribué à une baisse significative du prix des moutons. En effet, les professionnels du secteur de la distribution de viande ont déclaré à Hespress que la demande de consommation de viande rouge a diminué de 60 à 70% entre la fin mars et la dernière semaine de mai.

Les professionnels ont souligné que cette baisse de la consommation de viande a eu un impact important sur l'acquisition de bétail, notamment de mouton, dont les prix ont fortement baissé par rapport aux années précédentes. Selon eux, la Kasbah et les paysans travaillant dans le domaine de l'élevage ovin dépendent fortement à l'occasion de l'Aïd al-Adha pour vendre le plus grand nombre de têtes sacrificielles, au vu des craintes d'une baisse de la demande, même relativement par rapport à l'année dernière.

Par conséquent, les travailleurs du secteur s'attendent à une baisse des prix des moutons au cours de la période réservée à la commercialisation sacrificielle, d'autant plus que la pandémie du coronavirus (Covid-19) a affecté le pouvoir d'achat de plusieurs de citoyens. Cela poussera ainsi, les éleveurs à commercialiser les moutons à des prix modestes, afin de pousser le plus grand nombre de consommateurs à les acheter, selon la même source.

Aubergines: Le Maroc double ses exportations vers l'UE avec 497.000 kilos

Les exportations d'aubergines du Maroc vers l'UE ont atteint 497.000 kilos. Les ventes d'aubergines du Maroc aux États membres de l'Union européenne en 2019 ont atteint 497.000 kilos, soit 99,4% de plus que l'année précédente, pour une valeur de 584.490 euros et un prix moyen de 1,176 euros le kilo -supérieur à celui de l'Espagne-, ce qui lui a conféré ainsi, le 17ème rang dans les exportations.

L'Espagne a été le pays qui a fourni le plus d'aubergines en 2019 aux États membres de l'UE, avec un volume de 124,1 millions de kilos, 54,96% du total, pour une valeur de 126,38 millions d'euros et un prix moyen de 1,018 euros le kilo. Les Pays-Bas occupent la deuxième place du classement, avec un volume de 55,27 millions de kilos de ce produit agricole. L'Allemagne, troisième fournisseur mondial d'aubergines en volume, a vendu 11,61 millions de kilos pour une valeur de 15,95 millions d'euros.

La Turquie occupe la quatrième position dans les exportations d'aubergines à l'UE, avec 7,58 millions de kilos et un prix moyen de 1,038 euros le kilo. La Belgique ferme ainsi, le quintet des pays qui vendent le plus d'aubergines dans l'UE, avec un volume fourni en 2019 de 6,97 millions de kilos, 8,07 millions d'euros et un prix moyen de 1,157 euros le kilo.

Source prometteuse d'emploi : La Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Sud lance 56 projets aquacoles au profit des jeunes

Le gouvernement marocain compte intégrer l'aquaculture dans le tissu économique et social de ces différentes régions maritimes en tant qu'activité à part entière avec le développement de tous les maillons de la chaîne de valeur halieutique.

La région de Dakhla Oued-Eddahab nourrit de grandes ambitions pour l'aquaculture, la Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Sud (CPMAS) y réalisera 56 projets aquacoles au profit des jeunes.

Dans les détails, l'aquaculture au Maroc a été identifiée par la stratégie Halieutis comme levier de développement du secteur halieutique dans son axe de durabilité. Les études des plans d'aménagement aquacoles réalisées par l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture au niveau des différentes ont permis de mettre en évidence le potentiel naturel du Maroc en termes d'aquaculture, notamment la mytiliculture à laquelle 3.000 ha ont été réservés.

Par ailleurs, l'accord de pêche entre le Maroc et l'Union européenne qui appuie la politique de l'Etat marocain en matière de pêche durable et de bonne gouvernance des océans a permis d'établir le programme d'appui sectoriel qui a pour objectif la création de la richesse et de l'emploi au niveau des zones côtières.

Pour réussir ce challenge, le gouvernement marocain compte intégrer l'aquaculture dans le tissu économique et social de ces différentes régions maritimes en tant qu'activité à part entière avec le développement de tous les maillons de la chaîne de valeur halieutique. C'est dans ce cadre que les coopératives de pêcheurs artisans et les jeunes entrepreneurs bénéficient d'un appui financier et technique pour l'amorçage de leurs projets de fermes aquacoles au niveau de ces différentes régions. Dans ce sens, la Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Sud recrutera le 15 juin prochain un prestataire privé pour l'équipement et installation de fermes aquacoles au profit des

jeunes entrepreneurs de la région de Dakhla-Oued Eddahab zone Lassarga et Tinighir en deux lots séparés.

Le premier lot du marché vise à réaliser l'équipement et l'installation de 50 unités de culture d'algue de 75*75 m chacune au niveau de Lassarga à raison de 2 unités de culture pour chacun des vingt-cinq (25) projets bénéficiaires. Alors que le second porte sur 36 filières mytilicoles et 88 filières ostréicoles de 80 m chacune (72 m utile) au niveau du site de Tinighir à raison de 4 filières pour chacun des trente-et-un (31) projets bénéficiaires. Les filières sont de type «filière double ligne».

Pour rappel, le plan aquacole régional prévoit la réalisation de plus de 200 projets avec une production cible de près de 78.000 tonnes. Et pour faire de cette activité un vrai levier d'intégration et de développement local, plus de 100 projets, parmi ceux précités, sont portés par des jeunes diplômés originaires de la région.

Notons que la zone est à vocation aquacole par excellence, elle dispose d'un fort potentiel pour accueillir une large palette de projets aquacoles. Actuellement, l'activité se base sur la conchyliculture et se concentre essentiellement dans la baie de Dakhla, plus précisément dans les sites de Boutalha et Duna Blanca, notamment pour l'élevage des huîtres. A côté de cet élevage, d'autres activités littorales sont développées autour du ramassage de diverses espèces de coquillages telles que le couteau, le bigorneau, la coque et la moule.

Tomate : Le Maroc de plus en plus résilient aux ravageurs et virus

Les producteurs marocains accordent une importance primordiale à la qualité des tomates. Les tomates constituent l'un des principaux produits agricoles frais exportés du Maroc et une source de revenus clé. Produite majoritairement dans le Souss-Massa-Draa, la tomate marocaine a su, de par les actions du Plan Maroc Vert, asseoir sa notoriété dans la [scène mondiale](#). Toutefois, face à des acheteurs de plus en plus exigeants, les agriculteurs et producteurs de tomates se montrent de plus en plus résilients aux ravageurs et virus entre autres.

Les producteurs marocains, comme ceux de la plupart des pays, ont du faire face à un certain nombre de ravageurs agricoles tels que Tuta absoluta, acariose bronzée et acariens rouges en octobre et novembre, et dans une moindre mesure pendant l'hiver. Sauvés de justesse par un hiver plus court, les producteurs de tomates ont également peaufiné un ensemble de techniques afin de ne pas trop subir les affres de ces derniers. Parmi, les plus efficaces se trouve la confusion sexuelle, pour les ravageurs du genre Tuta Absoluta.

Le principe de la technique est de perturber la phase de rapprochement des papillons mâles et femelles par émission de phéromones synthétiques en grande quantité. Ces phéromones reproduisent la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle. Dans l'atmosphère saturée en phéromone, les mâles sont incapables de localiser les femelles et les accouplements sont moins nombreux et même inexistant. Cette méthode présente des avantages considérables : pas de limite maximale autorisée concernant les résidus de pesticide (LMR) et pas de délai avant récolte (DAR).

Il faut souligner que le Maroc accorde une importance primordiale à la santé et à la qualité des produits agricoles, fruits et légumes confondus. En effet, rien qu'en Février, le Royaume avait passé une commande de 440 millions de mouches *Ceratitis capitata* stériles en Argentine afin de lutter contre la mouche méditerranéenne des fruits.

TUNISIE

Contexte général : une épidémie sous contrôle et un déconfinement qui a démarré le 4 mai.

Situation épidémiologique : 1086 cas positif, 48 décès et 965 personnes guéries

Nouvelles actions par les autorités tunisiennes :

Tunisie-covid-19 : suspension de l'utilisation du protocole thérapeutique base de chloroquine

« Le traitement à la chloroquine des malades atteints de la COVID-19 a été suspendu dans tous les hôpitaux en Tunisie », a annoncé mercredi Jalila Ben Khalil, membre du comité permanent de lutte contre le coronavirus. Dans une déclaration à l'agence TAP, Ben Khalil a justifié cette décision par la baisse du nombre de malades atteints de la COVID-19 dans les hôpitaux signalant qu'en date du 26 mai 2020, seulement 2 malades sont hospitalisés sur un total de 74 cas actifs placés sous surveillance.

La Banque centrale de Tunisie (BCT) a annoncé le maintien de son taux directeur à 6,75% et la création d'une nouvelle forme de financements exceptionnels refinançables ; le déficit courant recule à 2,8% du PIB sur les 4 premiers mois de 2020.

Selon un communiqué du Conseil d'administration (CA) de la BCT, qui s'est réuni le 27 mai 2020, le déficit courant sur les 4 premiers mois de l'année 2020 était limité à -2,8% du PIB contre -3,6% du PIB un an plus tôt, en lien avec l'atténuation du déficit commercial, alors même que les recettes touristiques et les revenus du travail ont régressé suite à la propagation du coronavirus. Selon la BCT, les entrées nettes de capitaux extérieurs ont permis de couvrir le déficit courant et de consolider les réserves en devises. Celles-ci ont atteint 21,7 Mds TND, soit l'équivalent de 134 jours d'importation au 26 mai 2020, contre 13,1 Mds TND ou 74 jours un an auparavant. Face à ces évolutions, le CA de la BCT a décidé de : i/ Maintenir le taux directeur à 6,75%. Celui-ci avait été abaissé de 100 points de base le 17 mars 2020 dans le cadre d'une série de mesures exceptionnelles visant à atténuer l'impact de l'épidémie ; ii/ En vertu de la circulaire 2020-12 du 28 mai 2020, créer une nouvelle catégorie de financement éligible au refinancement pour permettre aux banques d'accompagner les entreprises et subvenir à leurs besoins exceptionnels. Cela vise ainsi à assurer la pérennité du tissu économique et préserver la stabilité financière. La BCT précise que le montant des financements exceptionnels et la durée de remboursement seront fixés au cas par cas en fonction des besoins du client et de l'évolution de la situation du secteur dans lequel il opère, tout en respectant les règles suivantes : le montant des financements ne doit pas dépasser le plafond de 25% du chiffre d'affaires en hors taxes réalisé en 2019 ou l'équivalent de la masse salariale pendant 6 mois pour les entreprises entrées en activité après janvier 2019 ; la durée de remboursement ne doit pas dépasser 7 ans dont 2 ans de grâce.

Le gouvernement tunisien a augmenté les montants alloués dans le cadre du mécanisme de garantie de prêt à 1,5 Mds TND.

Alors que 1068 cas de contamination au covid-19 et 48 décès ont été confirmés en Tunisie au 26 mai 2020 selon le ministère de la Santé, Mme Lobna Jeribi, la ministre auprès du chef du gouvernement chargée des Grands Projets, a présidé le 28 mai 2020 une réunion pour présenter la préparation du plan national de relance suite à la crise sanitaire. Elle a indiqué que le plan vise notamment à préserver les postes d'emploi ainsi que les entreprises et garantir la relance économique ; lutter contre les emplois fragiles ; et améliorer le service public. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en oeuvre des

mesures pour alléger les répercussions de la crise sanitaire, le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-22 du 22 mai 2020 a été publié au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce décret-loi abroge les dispositions du décret-loi n°2020-6 du 16 avril 2020, portant sur la création d'un mécanisme de garantie publique de prêts aux entreprises touchées par les conséquences de la pandémie de Covid-19. Le montant des garanties de l'Etat adossées aux crédits bancaires souscrits par les entreprises en difficulté à cause du Covid-19 est ainsi porté à 1,5 Mds TND (483 M EUR), au lieu de 500 M DNT (161 M EUR) prévus initialement. Cette mesure renforce ainsi un mécanisme existant en permettant d'élargir la cible des entreprises bénéficiaires. Ce mécanisme comprend les prêts qui seront émis au cours de la période allant de début mars à fin décembre 2020, à condition que le remboursement soit effectué dans un délai maximum de 7 ans, dont 2 ans de grâce. Enfin, le ministre des Affaires sociales, M. Habib Kechaou, a indiqué le 24 mai 2020 que plus d'un million de familles tunisiennes ont bénéficié des services sociaux exceptionnels mis en place pendant l'épidémie du Covid-19. Il a également annoncé qu'environ 213 000 employés et 34 000 artisans et commerçants ont bénéficié ou bénéficieront des 200 TND d'aides gouvernementales dans le cadre des plateformes Help entreprise et Batinda. Pour rappel, la plateforme Help entreprise permet d'accompagner les entreprises pour surmonter les répercussions du confinement et d'aider les salariés concernés, et la plateforme Batinda est réservée aux demandes de compensation des artisans et commerçants.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a accordé un prêt de 18,3 M EUR à la Tunisie pour lutter contre le coronavirus ; le montant total des dons en nature collectés dans le cadre de la lutte contre le covid-19 par le Ministère de la Santé a atteint plus de 27 M TND.

Le Conseil des ministres a approuvé le 22 mai 2020 un décret-loi portant approbation de l'accord de prêt conclu le 11 mai 2020 entre la Tunisie et la BIRD (Groupe Banque mondiale), pour le financement du projet de la lutte contre le Covid-19. Selon les estimations du ministère de la Santé, ce projet requiert un budget d'environ 157 M USD. Le prêt de la BIRD permettra donc de contribuer au financement de ce projet. D'un montant de 18,3 M EUR, soit environ 57,6 M TND, il sera remboursé à un taux d'intérêt de 0,5%, sur une période de 15 ans, dont 3 ans de grâce. Par ailleurs, la commission des dons au ministère de la Santé a indiqué le 26 mai 2020 que l'ensemble des dons en nature collectés du 18 au 24 mai 2020 dans le cadre de la lutte contre le coronavirus s'élève à 2,1 M TND, dont principalement des équipements de laboratoire (1,3 M TND). Ainsi, la valeur totale des dons reçus durant les 9 semaines de travail de la commission a été estimée à plus de 27 M TND.

Selon l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ) et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), la crise du Covid-19 devrait entraîner une baisse de -46,4% du PIB tunisien au cours du 2ème trimestre de 2020.

Selon une étude conjointe de l'ITCEQ et de l'IFPRI publiée en mai 2020, la crise du Covid-19 devrait entraîner une baisse de -46,4% du PIB tunisien au cours du deuxième trimestre de 2020 (T2 2020), en raison des mesures de confinement mises en place dans le pays pour contenir la propagation du Covid-19. Le secteur industriel serait le plus durement touché, la production chutant de -52,7%, suivi par les services (-49,0%) et l'agriculture (-16,2%). Selon l'étude, les politiques gouvernementales visant à soutenir les entreprises en difficulté permettront aux activités économiques de reprendre plus rapidement à la fin du confinement. Par conséquent, les deux instituts considèrent qu'une planification globale du gouvernement tunisien pour rouvrir l'économie sera essentielle pour réduire à long terme l'impact négatif de la pandémie sur l'économie du pays, réduisant ainsi les pertes d'emplois et de revenus, en particulier dans le secteur manufacturier et le commerce de détail.

Selon l'« Africa Regional Integration Index Report 2019 », la Tunisie est le 3ème pays le moins intégré de la région sur le plan commercial, en raison de ses droits de douanes à l'importation élevés.

La Tunisie se classe 24ème sur 54 pays en matière d'intégration régionale en Afrique, selon l'« Africa Regional Integration Index Report 2019 », publié conjointement par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA) en mai 2020. Il s'agit d'un indice composé construit à partir de 16 indicateurs, regroupés en 5 dimensions (intégration commerciale, productive, macroéconomique, intégration des infrastructures, et libre circulation des personnes), pour mesurer le degré d'intégration de chaque pays au sein de la région d'Afrique. La Tunisie a obtenu des scores élevés en matière d'intégration productive (4ème rang sur 54 pays – selon le rapport, un pays a une forte intégration productive si ses capacités productives complètent celles des autres pays de la région, c'est-à-dire s'il se spécialise dans des étapes de production où il a un avantage comparatif et peut bénéficier d'économies d'échelle) et d'intégration des infrastructures (5ème rang sur 54 pays – mesuré par le développement des infrastructures pour faciliter les connexions au sein des pays et entre les pays de la région). La Tunisie est en revanche le 3ème pays le moins intégré sur le plan commercial (après la Somalie et le Soudan, obtenant la 52ème place sur les 54 pays en termes d'intégration commerciale (qui évalue dans quelle mesure un pays a des échanges commerciaux avec les autres pays de la région). Ce faible classement serait dû au fait que la Tunisie, la Somalie, le Soudan et les Comores ont les droits de douane sur l'importation les plus élevés de la région.

Filières agricoles et alimentaires en Tunisie :

La startup française nextProtein a levé 10,2 M EUR pour augmenter sa production de protéines alternatives à base d'insectes.

La start-up française nextProtein, qui produit des matières premières pour l'alimentation animale et des engrais à base d'insectes, a obtenu 10,2 M EUR de financement pour accroître sa production. L'entreprise, dont le siège est à Paris et le site de production en Tunisie au Cap Bon, utilise des larves de mouches soldats noires pour convertir des coproduits agro-alimentaires en ingrédients pour l'alimentation animale, promouvant ainsi une agriculture circulaire et durable. Cette levée de fonds a été menée par un groupe d'investisseurs coordonné par Blue Oceans Partners, incluant Telos Impact et RAISE Impact, avec le soutien de Mirova, à travers Althelia Sustainable Ocean Fund1, Kepple Africa Ventures and Aucfan Incubate Inc. Elle permettra à la start-up de construire une seconde unité de production, d'augmenter ses effectifs et d'accélérer son programme de recherche et développement. L'entreprise prévoit ainsi d'accroître sa production à 100 000 tonnes par an d'ici 2025, soit environ 10% du marché mondial des protéines d'insectes. Elle cible en particulier le secteur de l'aquaculture qui est en pleine croissance. En Tunisie, les farines protéinées de nextProtein peuvent être une solution peu coûteuse pour les élevages de poissons en aquaculture, dont le principal enjeu reste le prix élevé des intrants (plus de 70% du prix de revient d'un poisson d'élevage).

Tunisie: Les agriculteurs appelés à commencer la lutte biologique contre l'Ectomyeloides ceratoniae
Le ministre a exhorté les agriculteurs à commencer l'épandage du parasite de trichogramme pour limiter les dégâts. Le ministère tunisien de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche a appelé à la lutte biologique contre l'Ectomyeloides ceratoniae, un des ravageurs les plus dangereux des plantations de [grenade](#).

Dans ce sens, il a exhorté les agriculteurs à commencer l'épandage du parasite de trichogramme pour limiter les dégâts de l'insecte de l'Ectomyelois ceratoniae. En effet, celui-ci provoque des pertes de production importantes face à l'efficacité limitée des pesticides utilisés dans la lutte contre ce ravageur.

En outre, les services concernés par la direction générale de la santé végétale et du contrôle des intrants agricoles ont souligné une augmentation de l'incidence de cette maladie (Ectomyelois ceratoniae), d'après les opérations de suivi, lancées depuis mi-avril, en coopération avec les commissariats agricoles au développement agricole concernés.

Le ministère a rappelé, dans un communiqué, la nécessité de prendre des mesures spéciales pour mettre en œuvre le programme de lutte biologique en raison des circonstances exceptionnelles que vit le pays à cause de la propagation de la pandémie du coronavirus (Covid-19).